



**Assemblée générale de l'AFEA**  
**Vendredi 24 mai 2019**  
**9h – 11h30**  
**Amphi Say**  
**IAE de l'Université de Nantes**

- **Mot de la présidente**

Monica Michlin ouvre l'Assemblée Générale en évoquant un moment de notre profession marquée par les violences. D'abord, à notre égard collectif : mesures d'austérité et désengagement de l'État mettant de très nombreuses universités forcées à « l'autonomie » dans l'impossibilité de financer les nouveaux locaux et l'ouverture de TD et de cours pour pouvoir dignement accueillir la jeunesse. Si, depuis le passage de la LRU, la raréfaction des postes pour les jeunes doctorant·e·s est indéniable, elle est aggravée, en section « études anglophones », par l'augmentation massive de postes de MCF fléchés « anglais pour autres disciplines », tandis que chutaient de manière vertigineuse ceux fléchés dans nos disciplines américanistes notamment – littérature américaine, civilisation américaine, arts visuels américains (y compris dans leurs hybridations). Cette année, la loi sur la « modernisation de la fonction publique », langage orwellien pour signer la destruction de nos statuts, violence qu'ont connue avant nous les agents publics de France Télécom, nous cible bien désormais.

La violence systémique contre les enseignants-chercheurs et autres personnels (BIATSS) des universités, est aussi, souligne Monica Michlin, une violence faite aux étudiant·e·s. Elle impacte tou·te·s les étudiant·e·s entassés dans des cours surchargés (45 en TD en L1 – avec de tels chiffres, comment s'étonner du taux d'échec ?), mais frappe de plein fouet certaines catégories d'étudiant·e·s plus que d'autres. Avec la multiplication par 17 des frais d'inscription pour les étudiants hors Union Européenne dans le cadre du programme-antiphrase « Welcome in France » (*on admirera au passage l'anglais des managers du ministère*), le gouvernement dit clairement aux étudiants extra-communautaires de niveau Licence et Master qu'il faut passer par la sélection par l'argent (et sans doute le prêt étudiant) pour être bienvenu·e chez nous. Cette mesure, venant d'un gouvernement qui se présente comme le dernier rempart contre le Rassemblement National, n'a pourtant rien à envier à ce que ce dernier aurait pu proposer. Cette hausse différenciée des droits d'inscription est, *stricto sensu*, une mesure xénophobe.

Aux universités qui ont déjà déclaré, suite aux votes des CA, CS, CEVU, UFR, départements, (etc.), qu'elles n'appliqueraient pas la mesure à la rentrée, le gouvernement fait un chantage au non-paiement du Glissement Vieillesse et Technicité. De deux choses l'une : ou bien l'intention du gouvernement est de faire payer ces étudiants étrangers et de faire fuir ceux qui ne sont pas solvables (dont bon nombre seront d'Afrique subsaharienne), ou bien il s'agit d'ouvrir définitivement une brèche dans la gratuité de l'université. Dès que celle-ci sera ouverte, et s'apercevant subitement qu'il s'agit d'une mesure inégalitaire, le gouvernement exigera de toutes et tous ces frais d'inscription multipliés par 17. Monica Michlin souligne que

c'est ce qui s'est produit en Angleterre sous Tony Blair. En appliquant ce scénario en France, l'on passerait, en l'espace de quelques années, de la quasi gratuité des études à 3000 ou 4000 euros par an en licence, à dix mille euros par an dans dix ans (situation actuelle de nos amis anglais peut-être bientôt extra-européens eux-mêmes). C'est ce type de hausse exponentielle que préconisait le programme du conseiller du candidat Macron lors de l'élection présidentielle 2012, Robert Gary-Bobo (dont on peut lire le livre paru aux presses de Sciences Po), avec la transformation d'un service public de l'ESR en grand marché de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En l'absence de mobilisation massive des collègues et étudiant·e·s contre ce dispositif, Monica Michlin souligne qu'il sera très difficile pour les universités qui refusent d'appliquer la mesure l'an prochain de continuer de le refuser. En l'absence de financements à la hauteur des besoins et de l'explosion démographique liée au baby boom des années 2000, à l'exception des 10 % situées dans les plus grandes villes, les universités sont déjà obligées de choisir entre réduire l'offre de cours, geler des postes, remplacer des cours en présentiel par du « distanciel », constituer des TD de 50 étudiant·e·s en L3, etc. Les humanités et nos disciplines au cœur de ces humanités sont très directement visées, car dès que l'université devient chère, partout dans le monde, les banques prêtent pour des formations dites *bankable* : droit, médecine, commerce... à la suite de quoi le nombre d'inscrits dans les humanités fond d'un tiers. Cette loi d'une violence inouïe prépare la suite de la transformation néolibérale de l'université française : avec la loi dite de « modernisation » de la fonction publique, les jeunes docteur·e·s et jeunes enseignant·e·s que nous avons formé·e·s pourront être recruté·e·s sur des missions CDD (de 3 à 6 ans dans le meilleur des cas), sans possibilité de CDI-sation. Le texte de loi est explicite : il s'agit de détruire le statut de fonctionnaire à vie que nous-mêmes avons connu, et qui est garant de notre liberté d'expression, et de le remplacer par un statut précaire.

Monica Michlin souligne que ces violences systémiques qui s'accompagnent de discours absolument contraires aux valeurs d'ouverture et d'émancipation de l'université française – politiques officielles qui altèrent les étrangers résumée dans ce « Welcome in France » – encouragent à leur tour un climat de violence dans l'université. Elle cite des paroles et des actes « décomplexés » dans leur violence, comme récemment les échanges racistes sur les réseaux sociaux entre étudiants en sociologie de l'Université de Lorraine à Metz insultant de manière ignoble leurs camarades de classe d'origine subsaharienne. Suite à la couverture nationale qu'en ont donné les chaînes de télévision publiques, l'Université de Lorraine a fait savoir qu'elle ne cautionnait en rien ces agissements et qu'une enquête interne serait ouverte. Dans un tel contexte politique, il n'est pas inutile de réaffirmer haut et fort les valeurs que nous portons, avant que de tels actes se produisent, et *a fortiori* lorsque l'on sait qu'ils se sont produits et risquent de se reproduire dans les universités où nous enseignons.

C'est pourquoi le bureau de l'AFEA a voté à l'unanimité un texte d'intention, afin de rappeler que le racisme, la xénophobie, le sexisme, toutes les formes d'altérisation et de harcèlement qui peuvent en découler, ne font pas partie de nos valeurs.

Lecture est donnée du texte voté à l'unanimité par le bureau de l'AFEA :

<p>Le bureau de l'AFEA réuni le 23 mai 2019 condamne toute forme de violence, qu'elle soit physique, symbolique ou psychologique, exercée à l'encontre des étudiant·e·s comme des personnels, au sein des établissements. Constatant l'insuffisance des dispositifs mis en place dans les différentes universités, le bureau décide d'ouvrir un chantier de réflexion en vue d'établir une charte anti-violence et de proposer des modalités pratiques d'accompagnement pour les victimes de racisme, sexisme, homophobie, xénophobie, antisémitisme, de harcèlement sexuel ou moral.</p>
---

L'Assemblée Générale applaudit ce texte. Sur proposition de Guillaume Marche (UPEC), un ajout à ce texte d'intention est adopté à l'unanimité, ajoutant le mot « transphobie » à l'ensemble des violences que l'AFEA condamne pleinement.

Monica Michlin ayant expliqué qu'en raison de l'ordre du jour très chargé de cette Assemblée Générale, le débat sur cette question aura lieu à l'Assemblée Générale d'octobre, quelques prises de parole suivent pour en discuter les modalités. Hélène Quanquin (Lille) se dit à la fois heureuse de ce texte (car il s'agit d'un début de chantier important s'il est suivi d'actions et de prise de positions publiques et claires), et déçue que le débat ne s'engage pas immédiatement. Elle aussi affirme être convaincue que ce débat fait clairement partie de nos missions ; cela participe du plaisir qu'elle a eu à participer à l'organisation scientifique de ce congrès *Disciplines/Indisciplines*, au cœur duquel de telles questions de violence étaient en jeu, notamment en théorie, mais aussi dans des situations réelles. Hélène Quanquin a noté, lors de ce congrès, la présence accrue de jeunes chercheur·e·s et doctorant·e·s et souligne que l'AFEA doit être à la hauteur des attentes et de l'enthousiasme, ainsi que du courage de cette jeune relève, cette génération étant notre avenir. Sachant que le débat n'aura lieu qu'à la rentrée et qu'il n'y aura pas de votes ce jour, elle souhaite des réponses sur le calendrier, sur la nature de la charte anti-violence (s'inscrira-t-elle dans les statuts de l'AFEA, aura-t-elle valeur de règlement intérieur ?) et sur la composition du groupe de travail éventuel sur ces questions.

Monica Michlin répond que si toutes les universités sont censées avoir un·e chargé·e de mission égalité ou un·e référent·e parité, c'est souvent la même personne qui s'occupe de multiples dossiers (égalité genre, « diversité » antiraciste et antisexiste, égalité pour les étudiant·e·s et personnels en situation de handicap), et qu'il est bien rare de trouver quelqu'un au fait de toutes ces questions. Dans la présente AG de l'AFEA, cependant, elle reconnaît de nombreux collègues spécialistes de questions d'altérisation et de discrimination, de violences et de lutte contre les violences. Elle espère donc que dès l'assemblée d'octobre, les collègues américanistes qui s'investissent dans la lutte réelle pour l'égalité proposeront des mesures concrètes. Par ailleurs, ce texte voté par le bureau permet d'interpeller les universités qui « traînent des pieds » et tardent à lutter concrètement contre les violences. Donna Kesselman prend la parole pour dire que l'on ne peut en effet dissocier les violences systémiques qui nous sont faites à nos statuts notamment (et autres violences...) que nous y opposer est inextricable de notre mission de service public.

Il est passé au point de l'ordre du jour suivant, le vote du lieu et du thème du prochain congrès de l'AFEA (2020).

- **Prochains congrès : vote des lieux et thèmes :**

Michel Feith (PU, Université de Nantes, littérature américaine) et Delphine Letort (PU, Université du Maine, cinéma américain) proposent, au nom de l'équipe qu'ils formeront avec Marie-Christine Michaud (PU, UBS, civilisation américaine), la notion de « Post-Amérique » comme thème du congrès 2020.

**Michel Feith (PU, Université de Nantes)**

**Delphine Letort (PU, Université du Mans)**

**Marie-Christine Michaud (PU, Université Bretagne Sud, Lorient)**

### **La post-Amérique**

L'histoire des États-Unis se définit par une idéologie du mouvement : la croyance dans le progrès collectif et individuel est à l'origine des réformes politiques, des innovations technologiques, des révolutions culturelles, des transformations économiques. Cet *ethos* du progrès et du dépassement a nourri une mythologie (la conquête de l'Ouest au XIX<sup>e</sup>, la conquête de l'espace au XX<sup>e</sup>), qui tend à occulter les zones d'ombre de l'Histoire états-unienne. La post-Amérique révélerait les contradictions entre discours progressistes et orientations nationalistes, voire conservatrices, entre principes éthiques et décisions politiques, qui se manifestent par les impasses sociétales des dernières années.

Le « post- », préfixe polymorphe et ambigu, se comprend sur le mode chronologique ; il désigne des épisodes de suites (« *aftermath* »), comme dans les troubles de stress post-traumatique (PTSD), les traces d'un passé qui ne se laisse pas oublier et continue de travailler le présent. La période post-esclavagiste indique une nouvelle transition pour les esclaves émancipés dont la citoyenneté n'est pas encore acquise malgré l'abolition de la servitude. Les années de la post-Reconstruction virent émerger un discours révisionniste dont les historiens de l'école Dunning furent les architectes. Le préfixe « post- » évoque un « après », parfois une retombée, et invite à une micro-lecture d'années qui ne sont souvent pas le point d'orgue du récit national. Ainsi, la période post-Seconde Guerre mondiale vit-elle un véritable retour en arrière pour les femmes auxquelles s'intéressa Betty Friedan. La post-Guerre Froide signale la fin d'une vision d'un monde divisé entre l'Est et l'Ouest, faisant apparaître de nouvelles forces géopolitiques mondiales. L'histoire du XXI<sup>e</sup> siècle restera-t-elle celle du post-11 septembre et de ses stratégies antiterroristes ?

D'autre part, le « post » fait souvent figure de particule critique, couramment employé pour désigner ce qui émerge quand la croyance aux grands récits méta-historiques (le progrès, par exemple...) commence à refluer. Depuis les années 1960, les États-Unis semblent être entrés dans l'ère de la « postvérité » ou du « postfactuel », moment de crise où les prophéties d'un « désert du réel » semblent trouver confirmation non seulement dans les avant-gardes esthétiques mais jusque dans les sciences politiques et historiques. Une refondation de la démocratie et de son langage est-elle encore possible, ou la conjonction du populisme et du « big data » a-t-elle introduit un changement de paradigme irréversible ? Le « post » est une ère du soupçon, inaugurée par les débats sur le postmodernisme et la postmodernité.

Poser la question du « post », c'est aussi poser celle de l'acclimatation outre-Atlantique de concepts ou de mouvements exogènes. L'Armory Show de 1913 inaugure la reprise américaine du postimpressionnisme, appropriation d'une avant-garde qui accouchera quelques décennies plus tard de la prééminence étasunienne sur la création et le marché de l'art. La transplantation dans les universités américaines du poststructuralisme européen peut être en partie représentée comme une *creative misprision* de la « French Theory » en réponse à des enjeux et rapports de pouvoir étasuniens (François Cusset).

Le « post » peut aussi se vouloir annonciateur d'utopie, conjuguée au présent ou au futur. La problématique affirmation d'une Amérique postraciale semble invalidée par la visibilité accrue d'un racisme décomplexé, alors même que les hérauts de l'esthétique « postnoir » ou « postsoul » revendiquent une créativité émancipée de canons identitaires prédéterminés.

Le « post » serait l'avenir de l'homme, comme le promet le temps du posthumain, qui laisse entrevoir une nouvelle société où seraient transcendées non seulement les frontières

raciales mais aussi, grâce aux technologies d'humanité augmentée, celles du corps. Nous pourrions interroger les rapports problématiques du post et du transhumain, alors que l'on annonce parfois le dépassement du posthumanisme, et que l'éthique et l'esthétique « cyborg » (Haraway) connaissent peut-être elles aussi déjà leur « post- ».

Versant sombre de l'utopie, les fictions de la post-Apocalypse envisagent cet avenir sous l'angle de la destruction et du renouveau, à force d'effets spéciaux qui réinventent la science-fiction dans un format en 3D. Représentent-elles principalement un retour vers le mythe inaugural de la Frontière, ou prennent-elles acte de l'épuisement programmé de l'Histoire, de l'avènement d'une « posthistoire » ? Pressentent-elles obscurément le passage du XX<sup>e</sup> siècle, le « siècle américain », vers un siècle postaméricain, où le centre de gravité géopolitique et culturel aura entamé sa migration vers l'Asie, voire l'espace ?

Si le « post- » dénote cette recherche du dépassement, des tentatives pour maîtriser l'inconnu, de la quête du « toujours plus loin », typiques de la société, de la culture et des arts américains, il est également le signifiant d'un après-coup à interroger. La mode des multiples « post » n'est-elle qu'un élément de langage, une posture, voire une imposture destinée à donner l'illusion du mouvement ? Ce sont à la fois la fertilité et les limites de cette particule, qui finalement n'est pas si élémentaire, qui pourront faire l'objet des investigations du Congrès de l'AFEA.

**Après un vote à main levée, le thème « Post-Amérique » est adopté à l'unanimité.**

Ronan Ludot-Vlasak prend la parole pour présenter la candidature de l'Université de Lille à l'organisation du congrès 2020 du mardi 26 mai (doctoriales) au vendredi 29 mai 2020. Le dernier congrès AFEA à s'être tenu à Lille remonte à 2005, et avait été une grande réussite. Des demandes de subvention sont déjà lancées et le comité d'organisation, constitué de dix collègues, dont lui-même et Hélène Quanquin, est déjà formé, si l'Assemblée Générale consent à lui donner le feu vert.

**Après un vote à main levée, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité en faveur de la candidature de l'Université de Lille pour accueillir et organiser le congrès 2020.**

- **Reuves**

Cécile Roudeau et Guillaume Marche présentent les numéros à venir de *Transatlantica*.

**2018 | 1**

Stéphanie Durrans (Bordeaux Montaigne) : **American Women Writers Abroad**

Michaël Roy (Paris Nanterre) : **L'esclavage à l'écran**

**2018 | 2**

Emmeline Gros (Université de Toulon) : ***Gone With the Wind after Gone With the Wind***

**2019 | 1**

Chloé Thomas (independent scholar) : **Line Breaks in American Poetry**

Thibaut Clément (Sorbonne U) : **Les médias de l'enfance**

Claire Charlot (Sorbonne Université) & Françoise Coste (Toulouse Jean-Jaurès) : **Labelling Domestic and Foreign Policy : A Transatlantic Perspective ?**

**2019 | 2**

Richard Anker (Clermont Auvergne), Mathieu Duplay (Paris Diderot) and Stéphane Vanderhaeghe (Paris 8) : **Conjunctions of the Literary and the Philosophical in 20<sup>th</sup> and 21<sup>st</sup> Century American Writing.**

Elsa Devienne (Nanterre) & Andrew Diamond (Sorbonne Université) : **Places and Cultures of Capitalism**

**2020 | 1**

Peter Lurie (U of Richmond) : **On Faulkner and Narration**

Hélène Quanquin (Lille) : **Centenaire du 19<sup>ème</sup> amendement** (titre à préciser)

**2020 | 2**

Aurore Clavier (Lille 3), Gwen Le Cor (Paris 8), Juliette Utard (Sorbonne U) : **Poetry Books in Multiple Versions : Editorial, Critical, Pedagogical Issues**

Alice Béja (Sciences Po Lille) : **Le radicalisme de gauche aux États-Unis : une politique étrangère ?**

**2021 | 1**

Nathalie Cochoy (Toulouse Jean Jaurès) et David Roche (Paul Valéry Montpellier 3) : **War Ruins : The City in American War Narratives**

**2021 | 2**

Benoît Tadié (Rennes 2) et Anne Reynes-Delobel (AMU) [sous réserve d'acceptation] : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (1)**

**2022 | 1**

Benoît Tadié (Rennes 2) et Anne Reynes-Delobel (AMU) [sous réserve d'acceptation] : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (2)**

Le numéro 2 de 2017 est paru. Les secrétaires de rédaction y ont beaucoup travaillé, y compris dans les dernières heures, car c'est un numéro comportant de nombreuses reproductions de tableaux et posters. Ce numéro est dédié à la mémoire de François Brunet. Il comprend un dossier sur l'art et la peinture de l'Ouest américain, coordonné par Emily C. Burns et Ariane Cabau, et tiré d'une conférence à laquelle F. Brunet avait participé. Ce dossier inclut un article co-écrit par F. Brunet avec sa doctorante Jessica Talley sur l'exposition universelle de 1867 à Paris, la republication d'un article sur les séquoias, publié dans les *Cahiers Charles V*, une recension de son dernier livre, *Circulation*, ainsi que deux hommages : l'un de Jean Kempf, fondateur de *Transatlantica*, et l'autre d'Yves Figueiredo, ancien rédacteur en chef, tous deux amis et collègues de F. Brunet. Le dossier civilisation, coordonné par Anne Stefani, s'intéresse aux écritures et réécritures de l'histoire des femmes aux États-Unis.

Les rédacteurs en chef espèrent pouvoir faire paraître trois numéros de *Transatlantica* par an pendant trois ans pour qu'en 2022 la datation des numéros et la publication effective coïncident.

Les deux secrétaires de rédaction vont quitter leurs fonctions. Des candidates à leur succession se sont déjà manifestées. Camille Rouquet est très chaleureusement remerciée pour tout le travail qu'elle a accompli, ainsi que Clémence Simon.

Hélène Le Dantec-Lowry et Anne-Laure Tissut présentent les numéros à venir de la *Revue Française d'Études Américaines* :

***Revue française d'études américaines***

**Numéros 2019**

Numéro 158, « Femmes et féminismes en représentation(s) » (responsable Elodie Chazalon) **(civilisation). Publié.**

Numéro 159, « Mutations de la métafiction ; métafiction contemporaine » (responsable Yannicke Chupin) **(littérature). Finalisé, sous presse.**

Numéro 161 sur Jeanne d'Arc en Amérique (responsables Delphine Dimitrov-Louis et Ronald Jenn) **(littérature et civilisation) En cours d'évaluation ; en attente du retour des auteur.e.s**

Numéro 160 issu du Congrès de Nice sur « Politique et poétique du détail » (Responsables Emmanuelle Delanoë-Brun, Paul Schor et Anne Ullmo) **(littérature + civilisation) Articles évalués ; en attente du retour des auteur.e.s**

**Numéros 2020**

Numéro 162, « L'archive : pratiques et politiques de la mémoire » (responsable Claire Delahaye) **(civilisation)**

Numéro 163, proposition examinée le 6 juin **(littérature)**

Numéro 164, proposition examinée le 6 juin **(civilisation)**

Numéro 165, issu du congrès de mai 2019 à Nantes, « Disciplines, Indisciplines » (responsables Mathieu Duplay, Hélène Quanquin, Camille Rouquet) **(littérature + civilisation)**

Hélène Le Dantec-Lowry et Anne-Laure Tissut remercient chaleureusement les coordinatrices et coordinateurs des numéros, auteur·e·s. et évaluateur·e·s. Le N° 158 comporte une nouvelle rubrique, « Éclairages » qui contient de courts textes (4-6 pages) sur des parutions récentes (par exemple recensions de plusieurs ouvrages ; réflexions sur la réception d'ouvrages récents). Tous sont cordialement invité·e·s à envoyer leurs propositions pour cette nouvelle rubrique, et à proposer des recensions d'ouvrages. Contacter directement Ambre Ivol (ouvrages en civilisation) et Michel Feith (ouvrages en littérature).

Monica Michlin remercie très chaleureusement, au nom de l'AFEA, Hélène Le Dantec-Lowry pour le travail remarquable effectué pour la collectivité lors de ses deux mandats comme rédactrice-en-chef à la *RFEA*. Hélène Le Dantec-Lowry reçoit une enthousiaste *standing ovation*.

- **Fonctionnement / budget de l'AFEA**

Hélène Le Dantec-Lowry présente la nouvelle formule de la *RFEA*, élaborée dans le cadre des discussions pour ramener le budget de l'AFEA à l'équilibre. Les discussions entre les rédactrices-en-chef de la revue (Hélène Le Dantec-Lowry et Anne-Laure Tissut), Monica Michlin, Mathieu Duplay et Bradley Smith, et la négociation menée avec Charles Ruelle, notre interlocuteur chez Humensis (qui souhaite vivement conserver la revue en son sein) ont permis d'aboutir à une solution qui devrait convenir à toutes et tous et qui s'appliquera dès janvier 2020 si l'Assemblée Générale la vote :

- L'annuaire de l'AFEA sera dématérialisé et consultable uniquement en ligne (comme celui de la SAES, avec des login, sur un intranet), ce qui facilitera les mises à jour, que chacun devra donc faire à chaque changement de statut, de poste, d'adresse professionnelle ou personnelle, etc. Sur le plan pratique, cela facilitera la consultation par mots-clés en vue de constituer des comités de sélection, contacter des collègues pour une expertise, etc.
- Le numéro double issu du congrès redeviendra un numéro simple.  
**La RFEA sera disponible de manière dématérialisée en ligne, dès sa parution, et pour tous les adhérents AFEA (il faudra se connecter avec des login individuels fournis par CAIRN), y compris pour les adhérent·e·s qui choisissent de continuer de recevoir la revue papier.** Les adhérent·e·s qui choisissent de renoncer à la revue papier permettront à notre association d'économiser sur l'envoi de frais postaux de la revue et de redresser le budget. La RFEA restera référencée et disponible sur CAIRN et JSTOR, qui lui donnent une visibilité nationale et internationale cruciales.
- Nous nous engageons à ce que chacun·e puisse continuer de lire la revue sous la forme de son choix – revue papier ou lecture en ligne. Dans ce but, nous avons garanti à Humensis que pour l'année civile 2020, 50 % des membres de l'AFEA conserveront la version papier (un maximum de 50 % passant à la version dématérialisée exclusivement). Cela permet de garantir la pérennité de la revue, comme le souligne Anne-Laure Tissot qui réitère à l'Assemblée combien tous les participants au débat restent fermement attachés à l'identité de la RFEA. Monica Michlin encourage donc chaque membre de l'AFEA à répondre en toute sincérité **sur la nouvelle fiche adhérent, qu'il faudra remplir très prochainement**, si son choix personnel est de continuer de recevoir la revue papier à son adresse postale (ou pas), sachant que notre accord avec Humensis (l'impression garantie de quelques 450 exemplaires) est véritablement la garantie que la revue papier ne disparaîtra pas.

Monica Michlin remercie très chaleureusement les rédactrices en chef de la revue et le comité de rédaction de la RFEA pour leur confiance lors des négociations avec Humensis. La RFEA a consenti à un effort budgétaire très important, mais tous les autres postes sont aussi mis à contribution, comme l'explique le trésorier.

### **Budget de l'AFEA**

Bradley Smith procède à une présentation richement illustrée (*cf. annexe de ce compte-rendu*) de l'évolution du budget de l'AFEA sur plus de dix ans, et analyse la situation actuelle. Du fait des investissements massifs faits en soutien à la recherche depuis 10 ans sans augmentation correspondante des cotisations, nous arrivons à un moment critique. Alors que le budget de l'AFEA a été excédentaire pendant une quinzaine d'années, l'association est désormais déficitaire, sachant que les déficits dépassent les 20 000 € par an. En 2009, l'AFEA avait 180 000 € sur l'ensemble de ses comptes : les AG successives ont estimé et voté qu'il était inutile de thésauriser autant et ont voté la création des bourses de recherche, de soutien à la publication de thèses, etc. Ces investissements ont permis à de nombreux collègues de publier, d'effectuer un séjour de recherche aux États-Unis, de consulter des archives, ou encore de préparer une HDR. Monica Michlin souligne que l'AFEA peut donc être fière de sa politique de développement de la recherche, mais qu'il faut, comme le dit le trésorier, désormais augmenter les recettes tout en réduisant les dépenses afin de reconstituer les réserves. La situation actuelle n'est pas tenable, souligne Bradley Smith, car l'AFEA aura dépensé près



de 150 000 € en dix ans, et à ce rythme, il faudrait emprunter de l'argent à partir de 2021 simplement pour faire face aux dépenses courantes.

Les recettes proviennent à 86 % des cotisations, le reste étant complété par la subvention de l'Ambassade, les droits d'auteurs, les dividendes de parts sociales et le livret A. (Il est rappelé que la règle empêchant désormais que les surplus budgétaires du congrès soient reversés à l'association constitue un facteur de baisse des recettes, alors qu'il y a encore quinze ans, le congrès était une manière pour l'AFEA de lever des fonds).

Du côté des dépenses, le premier poste est la publication de la *RFEA* (la moitié du coût étant imputable aux frais postaux), suivi par les frais liés aux déplacements du bureau élargi lors du congrès. Cf. voir la répartition en annexe entre ces frais, les frais de fonctionnement et de missions (qui permettent aux membres du bureau et des comités de rédaction de se déplacer), les prix et bourses, etc.

### **Les prévisions pour 2019 :**

Les déficits ont diminué grâce aux politiques mises en œuvre depuis le mois de septembre 2018 : plafonnement des défraiements pour les déplacements liés au congrès, suppression des déjeuners et dîner du bureau, déplacements pris en charge par les centres de recherche lors du congrès. Ces efforts ont porté leurs fruits : si en 2017 le déficit était de 26 000 €, celui de 2019 devrait se situer entre 13 000 et 14 000 € (cette réduction des déficits qui ne suffit cependant pas). L'AFEA dispose à l'heure actuelle de 50 000 € sur l'ensemble de ses comptes, et à la fin de l'année, devrait encore disposer de 33 000 €. Mais il faut de toute évidence et sans tarder, augmenter les recettes et diminuer les dépenses. Le but principal des propositions qui sont faites à l'Assemblée Générale dans la liste qui suit est de reconstituer un fonds de réserve en essayant de dégager des excédents pendant quelques années afin de retrouver un équilibre budgétaire pérenne.

Bradly Smith énumère les propositions suivantes :

- La **nouvelle formule proposée pour la RFEA** a été explicitée par Hélène Le Dantec : numérisation de l'annuaire, numéro simple issu du congrès, deux formules au choix pour l'abonnement. Pour 2020, le nombre d'abonnements papier ne peut tomber sous la barre des 50 % des membres, selon l'accord conclu avec Humensis. Ceci dégagera au moins 7000 € d'économies dès 2020.
- Il faut **augmenter les cotisations**. Mais plutôt que les lier au statut des adhérent·e·s – ce qui implique de très fréquents remaniements des mandats de prélèvement pour les trésoriers et constitue une source d'erreurs –, il est également possible de lier la cotisation au choix du type d'abonnement à la *RFEA* : 72 € pour l'abonnement papier et 55 € pour l'abonnement numérique. (NB : étant donné la fracture générationnelle autour du choix entre format papier et format dématérialisé, il est à parier que la majorité des doctorant·e·s devraient voir leur cotisation baisser de 57 à 55 euros avec cette formule).
- **Nouvelles règles de défraiement au congrès** : plafonnement strict du remboursement des transports, même si des exceptions peuvent être envisagées pour des cas particuliers, et limitation des remboursements à quatre nuitées pour tout le bureau lorsque les membres participent aux doctoriales.
- **Bourses** : la bourse de soutien à la mobilité des collègues pour représenter l'AFEA lors de congrès ou colloques aux États-Unis est annulée. Une règle informelle plafonnait la participation de l'AFEA aux bourses conjointes avec la SAES à 8000 €, nous la formalisons ici.

- Le **soutien à la publication des thèses** (contrat actuel pour la collection AFEA/SUP) peut être renégocié pour plafonner à 1000 € l'aide par ouvrage (plutôt qu'à 2000 € actuellement), en éliminant la « ristourne de 50 % » pour les adhérents AFEA qui achètent l'un de ces volumes. Les commissaires aux comptes proposent aussi de prospecter auprès des autres presses universitaires.
- Les **bourses Jenny d'Héricourt et Library of Congress** sont plafonnées à 1500 € chacune, comme toutes les bourses AFEA.
- *Nous changeons de banque et pensons migrer nos comptes vers le Crédit Coopératif car la Caisse d'Épargne prend des frais trop importants et n'est pas en mesure d'aider efficacement les trésorier et trésorière adjointe à gérer une base de mandats trop importante (la migration forcée de plateforme l'été dernier, sans assistance réelle, a été un cauchemar). Le trésorier précédent (Sébastien Mort) et la trésorière adjointe précédente (Élodie Chazalon) en avaient fait le constat et avaient clairement formulé la recommandation de changer de banque il y a un an. Tout comme le changement de formule RFEA, les mandats de prélèvement devront être renouvelés pour tous les adhérent-e-s, changer de banque à présent ne demandera pas double travail aux trésoriers.*

L'ensemble de ces politiques devrait permettre à l'AFEA d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Monica Michlin souhaite que ces propositions budgétaires soient adoptées d'un seul coup par l'Assemblée Générale. Elles auraient le mérite de faciliter le travail de la trésorière adjointe qui n'aurait plus à rechercher le statut des adhérents chaque année.

On constate cette année une différence de 2000 € entre ce qui devrait entrer comme cotisations, sur la base des fichiers de mandats bancaires et d'abonnés à la *RFEA*, et ce qui entre réellement dans les caisses. Tout cela pourra être clarifié grâce à une remise à plat des comptes et fichiers adhérents avec le nouveau système d'abonnements.

Aux personnes qui craindraient que la tarification différenciée de la revue papier dissuade de s'y abonner, Monica Michlin répond la chose suivante : s'il est vrai que ceux qui préfèrent la revue papier verront leur cotisation annuelle augmenter d'un peu moins d'un euro par mois, il ne faut pas oublier qu'ils auront désormais un accès double à la revue (dématérialisée *et* papier). En réalité, tous les adhérents sont en train de mettre au pot commun : n'étant pas remboursés individuellement de la réduction des coûts postaux, celles et ceux qui choisissent uniquement la version dématérialisée permettent ainsi (en faisant économiser 1 euro par mois à l'association) que leurs collègues attachés à la revue papier continuent de la recevoir. Il s'agit pour notre association d'une solution où tous seraient gagnants, chacun-e recevant la revue de son choix, et l'association dégageant, grâce à la double formule, entre 7000 et 10 000 € d'économies sur ce poste.

Bradley Smith fait pour l'AG des simulations en direct, sur tableau Excel, de l'évolution du budget en fonction de différents cas de figure, selon le nombre d'adhérents qui choisiraient l'une ou l'autre formule d'abonnement *RFEA*. Hélène le Dantec-Lowry rappelle que pour 2020, il s'agit seulement d'une formule test sur la base de 50 % d'abonnements papier. En fonction de ce qui se dessinera en 2020, la formule pourra être renégociée les années suivantes.

Guillaume Marche clarifie un point important : la dématérialisation de la *RFEA* ne signifie pas que celle-ci deviendra une revue électronique en ligne comme *Transatlantica* : les abonné-e-s

à la version numérique de la *RFEA* auront accès à un *facsimilé dématérialisé* de la version papier, avec exactement la même mise en page que s'ils consultaient la revue papier. L'assemblée demande si la disparition de la différenciation des statuts, pour la tarification de nos membres, est temporaire. Bradley Smith répond que dès lors que nous aurons reconstitué des réserves, de nouvelles évolutions seront possibles, comme, par exemple, envisager un tarif papier pour les titulaires et un tarif papier plus bas pour les non-titulaires.

**Après un vote de l'Assemblée générale, le budget et les solutions proposées sont adoptées à l'unanimité.**

Les commissaires aux comptes et le trésorier sont vivement remerciés pour leur travail considérable.

- **Jean Viviès prend la parole à propos du CNU :**

Chères collègues, chers collègues,

J'adresse d'abord mes remerciements aux organisateurs, à la présidente Monica Michlin et au bureau de l'AFEA. C'est volontiers que j'ai répondu à votre invitation de présenter un compte rendu des travaux et des réflexions de la section 11 du CNU devant cette AG, section qui a changé de dénomination : « Études Anglophones »

Le CNU a 5 missions : qualifications / CRCT / avancements / PEDR et suivi de carrière.

**Qualification 2019**

MCF : 194 candidats, 151 qualifiés soit 78 % des candidats. 111 femmes et 40 hommes. 79 titulaires d'un concours, 72 non. 24 en civilisation américaine, 21 en littérature américaine, 2 en cinéma, 1 en histoire. 33 requalifiés. Universités de soutenance les plus représentées : Paris-Diderot et Sorbonne Université (10), Sorbonne Nouvelle et AMU (9), Toulouse et Strasbourg (6)

PR : 37 candidats, 28 qualifiés soit 76 %. 19 femmes et 8 hommes (19 titulaires de concours et 9 non)

La section 11 a un taux de qualification élevé comparé à d'autres. Il est rappelé aux candidats de bien veiller au calendrier (en deux phases, l'inscription a lieu avant même la soutenance pour les thèses ou HDR de fin d'année civile) et de joindre sa thèse ou son dossier HDR complet. Tout est dématérialisé. Un appel est possible après deux refus de qualification, il prend la forme d'une audition devant ce qu'on appelle le groupe 3 (bureaux des sections 7 à 15).

**CRCT**

55 demandes (en baisse) émanant de 39 MCF et 17 PR. La section disposait de 9 semestres, en a attribué 3 à des PR et 6 à des MCF. Elle a rédigé une motion regrettant ce nombre trop bas, au regard de la qualité de nombre de projets. Les candidats ont une deuxième chance en local.

**Avancements**

MCF : 35 promotions à la Hors classe (105 dossiers) et 23 promotions à l'Échelon Exceptionnel créé l'an dernier (35 dossiers).

PR 1 : 11 promotions pour 71 candidats, soit un peu plus de 1 sur 7.

PREX 1 : 8 promotions pour 51 candidats, soit moins de 1 sur 6.

PREX 2 : 3 promotions pour 25 candidats, soit moins de 1 sur 8.

Dans ce domaine aussi, les candidats voient leur dossier transmis à l'établissement, avec un avis du CNU (la très grande majorité des dossiers ont reçu l'avis 1, qui signale un dossier satisfaisant à tous égards mais une non promotion due au petit nombre de promotions disponibles). Il est recommandé de rédiger son dossier avec soin, de préciser tout ce qui doit l'être, enseignement, responsabilités, publications classées par rubriques (pagination incluse).

### **PEDR**

La session aura lieu les 24 et 25 juin 2019 à Aix-en-Provence. Les dossiers seront évalués et répartis en ensembles prédéterminés (20 % de A, 30 % de B, 50 % de C). Le CNU est consultatif : l'établissement décide d'attribuer selon ses critères au vu des lettres, et peut faire varier les montants selon sa politique. Une situation inégalitaire est ainsi créée : avec exactement les mêmes notes et quatre sous-cotes, un-e collègue aura ou non une PEDR et s'il l'a, d'un montant variable. La ministre Madame Vidal souhaite la création d'une nouvelle prime PEEDR, le E désignant l'enseignement : la question de qui évaluera, CNU et/ou établissement, n'est pas, à ma connaissance, encore arbitrée, la CP-CNU ayant demandé que le CNU ne soit pas exclu du dispositif.

### **Suivi de carrière**

La section a décidé cette année encore de ne pas mettre en œuvre ce dispositif, par un vote à l'unanimité à bulletin secret lors de sa dernière AG le 15 mai. Les garanties demandées n'ont jamais été fournies (caractère volontaire, confidentialité, finalités toujours non précisées).

### **Commentaires**

Je n'ai pas beaucoup de commentaires réjouissants à proposer et donc le potentiel comique de mon intervention est un peu limité, j'en ai bien conscience, pour ce dernier exposé de ma part devant votre association.

La qualification est mise en cause dans son principe depuis quelque temps. L'actualité récente a vu trois députés de la majorité proposer le 15 mai un amendement au projet de loi de « transformation de la fonction publique », amendement qui a été retiré <sup>1</sup> (il y a eu un précédent le 21 juin 2013 au Sénat). Le texte proposait de permettre à des établissements de déroger à la qualification, à titre expérimental

La CP-CNU, l'organe qui regroupe les bureaux de toutes les sections, a immédiatement rappelé son attachement à une répartition des rôles entre le CNU, instance nationale fondant ses décisions sur des critères nationaux transparents car publics, cohérents avec le statut national des enseignants-chercheurs (qui appartiennent à la fonction publique d'État) et les établissements qui recrutent selon les profils qu'ils ont définis.

Le système repose sur cet équilibre entre échelon national et échelon local. Le CNU est décisionnel en matière de qualifications, d'avancements et de CRCT (il est consultatif sur la PEDR), et ses décisions s'imposent aujourd'hui aux établissements, mais on voit bien la contradiction de plus en plus évidente entre un cadre national et des établissements autonomes, disposant des RCE (responsabilités et compétences élargies) et notamment de la gestion de leur masse salariale. Le président de la République s'est prononcé avant son élection et récemment lors d'une rencontre à l'Élysée en faveur d'une autonomie accrue. La CPU (Conférence des Présidents d'Universités) est sur cette ligne : elle vient (le 21 mai) de rendre public un texte intitulé *La CPU pour une approche proactive de l'autonomie* dont voici quelques extraits :

---

<sup>1</sup> Nous avons encore à l'esprit l'amendement Gattolin, Bouchoux, Blandin, Benbassa voté par le Sénat le 21 juin 2013 (suppression de la qualification sur laquelle l'Assemblée nationale était ensuite revenue). Une pétition en 48 heures avait rassemblé des milliers de signatures.

« 3. Donner à l'université l'autonomie à la fois de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels, ce qui passe par : la suppression de la qualification, et la révision de l'ensemble de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs ; des promotions décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent ; un assouplissement du cadre des missions des enseignants-chercheurs et de la comptabilisation de leurs activités, la règle des services de 192h TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolète. »

Un amendement-ballon d'essai et une position officielle de la CPU, tout ceci construit un contexte dans lequel le cadre national de nos carrières est remis en question, même si un nouveau CNU sera élu en septembre-octobre prochain. L'instance nationale pourrait d'ailleurs continuer d'exister mais avec des missions modifiées ou très amoindries. Or, cette instance a une signification qui va au-delà d'elle-même ou de sa dénomination, et s'inscrit dans une logique, qui garantit l'indépendance d'enseignants-chercheurs évalués par leurs pairs et non par leur hiérarchie locale (même si les CAC sont composés d'élus). Sous des noms différents, CSCU, CSU, cette instance a garanti les droits des EC, qui disposent d'un statut très protégé, issu plus largement de la réflexion sur la fonction publique menée dans le programme du Conseil national de la résistance, et développé au début des années 1980. Notre statut n'implique non pas une défense frileuse de structures jugées obsolètes au nom du mot d'ordre « il faut s'adapter » (comme si renoncer à des acquis démocratiques était en soi un progrès), mais il est corrélé à une logique du service public au service de la nation, de la jeunesse qui nous confie son avenir, de la recherche. Il ne s'accorde pas à un contexte concurrentiel d'établissements devenant des marques et jouant des coudes dans les classements.

Je pourrais évoquer d'autres points dont nous avons discuté en AG, ainsi les Droits d'Inscription des étudiants non communautaires (nous avons pris une motion au CNU), ou aussi la fin de la labellisation nationale des EA (Équipes d'Accueil). Il y a beaucoup d'EA dans notre domaine, en lettres et langues et en droit aussi. Ces EA n'ont pas démerité, elles ont contribué à structurer beaucoup plus sérieusement notre recherche depuis 20 ans dans un champ où le CNRS est très peu présent. Aux tenants de l'évaluation systématique, on a envie de demander sur la base de quelle évaluation il a décidé de mettre fin à cette labellisation *nationale* pour 4 ans après expertise HCERES par les pairs (un représentant du CNU figure aussi dans chaque comité). Bien sûr la réponse est à chercher dans le paradigme de l'autonomie et de sa conséquence : l'affaiblissement des cadres nationaux (statuts comme instances).

Le mandat du CNU actuel se termine bientôt ; ses membres, élus et nommés, ont beaucoup travaillé, je veux le souligner. Je ne peux qu'encourager les collègues à voter lors des élections de l'automne (50 % de participation seulement il y a quatre ans dans le collège B), à donner une forte légitimité à leurs représentants pour que leur voix soit audible. Le CNU a ses défauts sans doute, mais il faut bien voir en quoi il se situe à un point du système où il gêne le déploiement de l'autonomie accrue.

Je regardais la belle couverture de votre programme avec cet impératif du titre : « Resist ». Michel Foucault qui dans sa réflexion liait pouvoir et résistances disait à peu près (pardon pour l'approximation) : pour comprendre la nature d'un pouvoir, il faut regarder quelles formes de résistance il génère. La défense de l'instance nationale et des principes qui sous-tendent son existence ne ressort-elle pas à l'évidence comme l'une des formes de cette résistance ? Je vous remercie.

Jean Viviès est chaleureusement remercié par Monica Michlin pour son engagement en tant que président de la section 11 du CNU tout au long de ses deux mandats successifs, et longuement applaudi par l'Assemblée Générale.

Nathalie Caron donne un exemple de contournement du CNU : Sorbonne Université ne permet plus aux enseignants-chercheurs de postuler qu'à une prime d'investissement unique (raison officielle : la pratique existait déjà à Paris 6, avec laquelle Paris 4 a fusionné). De ce fait, il n'est *plus possible* aux collègues de Sorbonne Université de postuler à la PEDR, et ils n'ont plus accès à Galaxie pour le faire.

L'Assemblée Générale discute de la motion suivante :

L'Assemblée Générale de l'AFEA réunie le 24 mai 2019 soutient pleinement la 11<sup>e</sup> section du CNU dans son refus du suivi de carrière. Elle s'oppose à tout processus, qu'il soit frontal ou insidieux, qui viserait à remettre en cause les missions du CNU, dernière instance nationale qui garantit le statut des enseignant·e·s-chercheur·e·s. Elle s'élève aussi contre toutes les attaques actuelles sur le statut des fonctionnaires, y compris le statut d'enseignant-chercheur.

La motion est approuvée à l'unanimité des présents.

- **Élections : l'AG procède aux élections**
- Secrétaire générale adjointe : Elsa Grassy (Strasbourg) est élue avec 95 votes, une abstention et un « ne prend pas part au vote ».
- Membre du bureau : Anaïs Le Fèvre-Berthelot (Rennes 2) est élue avec 92 votes, trois abstentions et deux bulletins « ne prend pas part au vote ».
- Membre du bureau : Marie Olivier (UPEC) est élue avec 93 votes, quatre bulletins « ne prend pas part au vote ».
- Rédactrice en chef civilisation de la RFEA : Anne Stéfani (Université Toulouse Jean Jaurès) est élue avec 94 votes, deux abstentions et un bulletin « ne prend pas part au vote ».

- **Bourses**

Mathieu Duplay annonce qu'aucune candidature n'a été reçue pour la bourse Jenny D'Héricourt et invite les collègues à postuler l'an prochain. Si, à terme, cette bourse ne suscite pas l'intérêt, elle disparaîtrait, ce qui serait dommage. M. Duplay annonce la liste des bourses AFEA/SAES : Anna Audo (SAES), Pauline Boisgerault (AFEA), Claire Breniaux (SAES), Esther Cyna (AFEA), Barbara Franchi (AFEA), Pierre Habasque (SAES), Amélie Josselin-Leray (HDR, SAES), Claire Kloppmann-Lambert (SAES), Héloïse Lecomte (SAES), Xavier Lemoine (HDR, AFEA), Camille Martinerie (SAES), Néfertiti Nah (AFEA), Floriane Reviron-Piégay (SAES), Marie-Pierre Vincent (SAES).

Le Prix AFEA/Fulbright 2019 sera attribué lors de l'Assemblée Générale de rentrée. Parmi des dossiers excellents, le prix AFEA/Fulbright 2018 a été attribué à Bastien Méresse pour sa thèse *Thomas Pynchon ou les territoires de la faille*. Cécile Roudeau, membre du jury, salue le travail du lauréat et attend la publication de l'ouvrage avec impatience. Bastien Méresse remercie les membres du jury, Cécile Roudeau, et bien sûr, Marc Amfreville, qui a soutenu le projet de publication aux SUP.

Le jury a également salué d'une mention spéciale le travail d'Alexia Blin, *Politiser l'entreprise. Une histoire des coopératives dans le Wisconsin (années 1870-1930)*. Alexia Blin remercie l'AFEA de l'accueillir au sein des américanistes alors qu'elle est historienne de formation et dit tout le plaisir qu'elle a eu à se joindre à ce congrès.

L'Assemblée Générale se termine par des remerciements aux organisateurs scientifiques du congrès, Mathieu Duplay, Hélène Quanquin, et Camille Rouquet, et aux organisateurs locaux, Michel Feith et Ambre Ivol, qui sont longuement applaudis.  
La prochaine Assemblée Générale aura lieu **le 4 octobre 2019**.

Compte rendu rédigé par Marie Olivier.

# **Situation financière de l'AFEA**

Bilan et perspectives



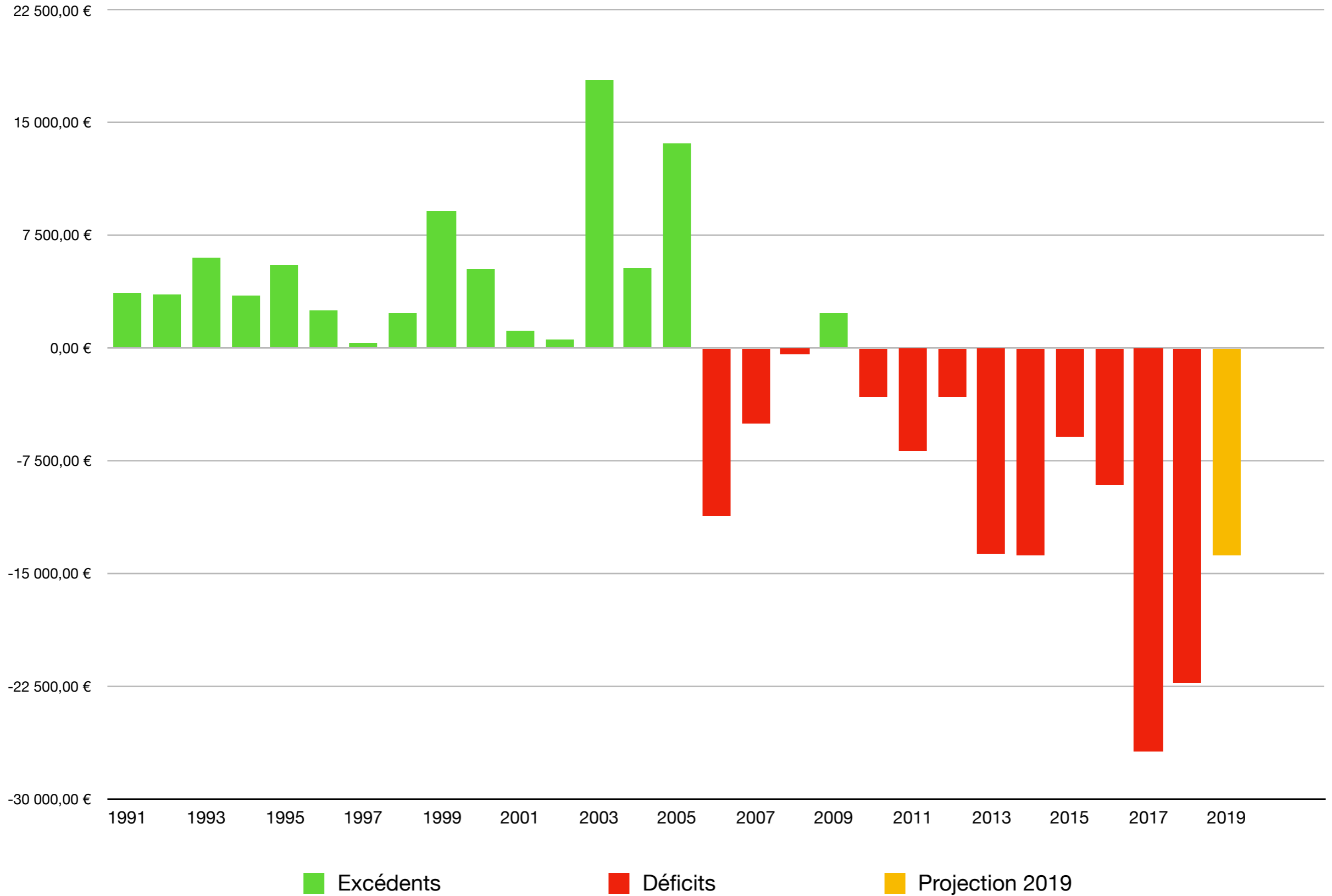
# Plan

1. Historique de l'évolution du bilan financier de l'AFEFA
2. Bilan financier 2018
3. Budget prévisionnel 2019
4. Propositions de nouvelles politiques budgétaires à partir de 2020

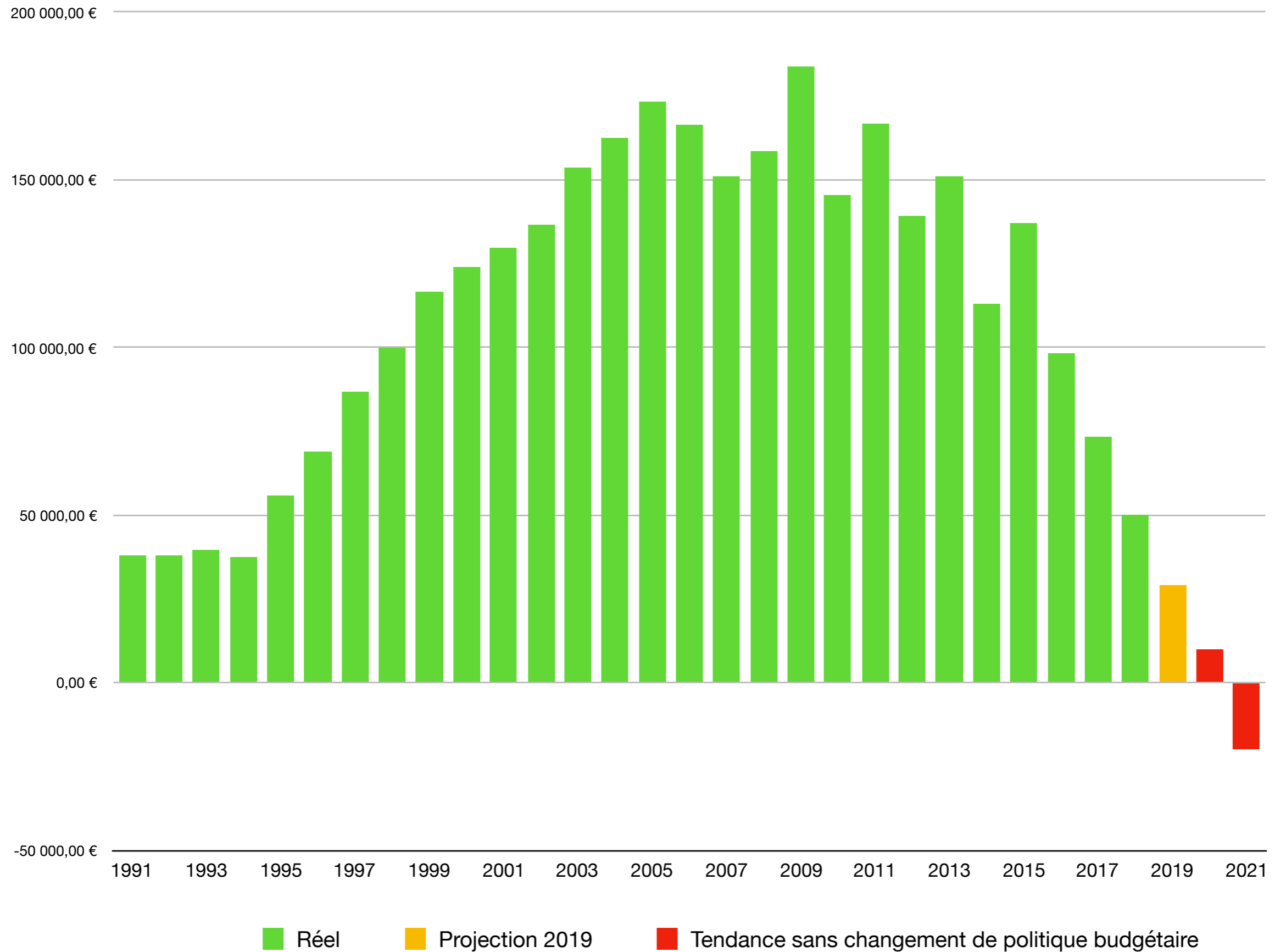
# **Historique du bilan financier de l'AFEA**

1991-2018

# Évolution du bilan budgétaire de l'AFEA, 1991-2019



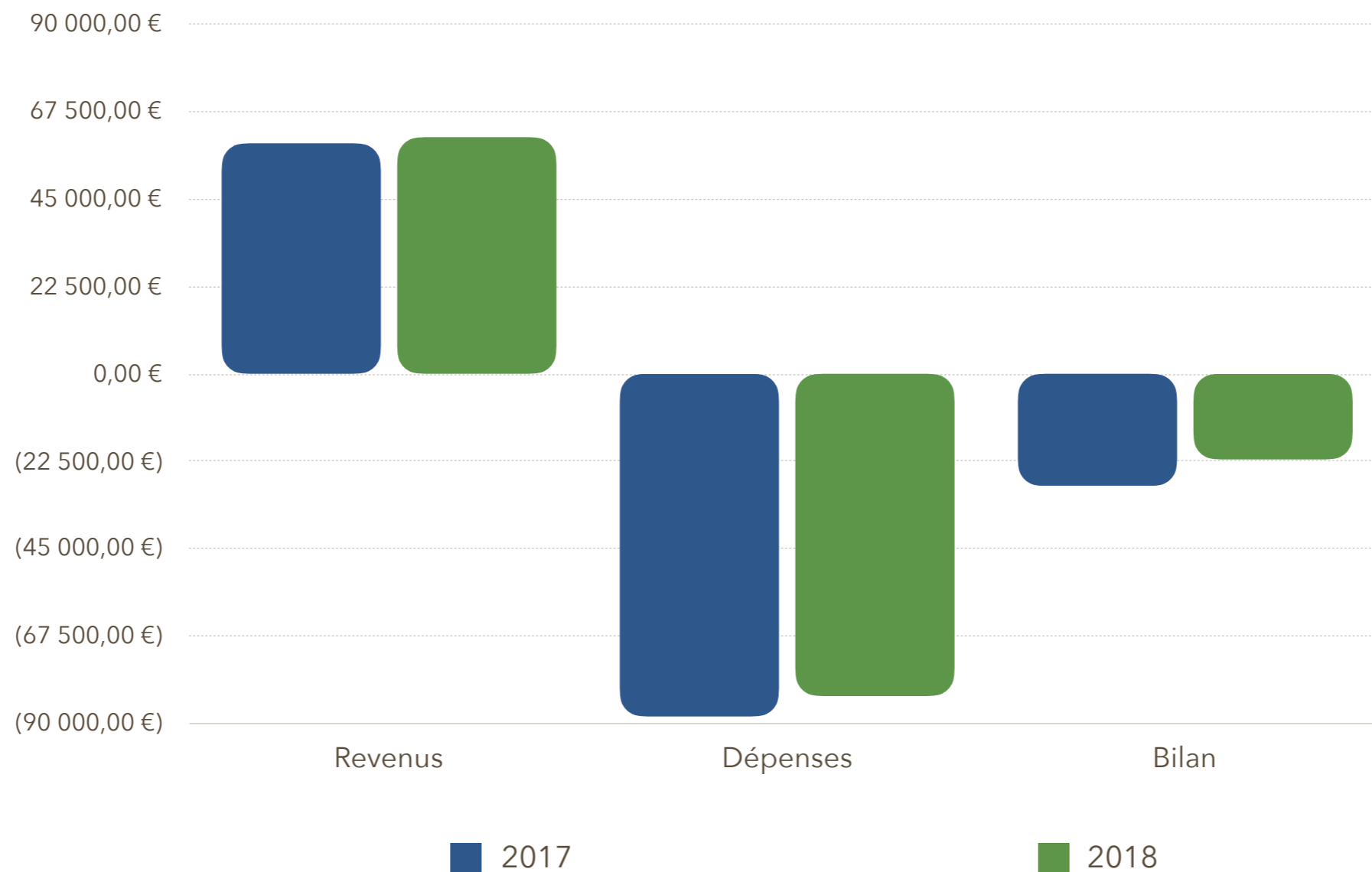
# Avoirs de l'AFEA au 31 décembre de l'année fiscale, 1991-2021



# **Bilan financier 2018**

# BILAN BUDGÉTAIRE 2017-2018

Catégorie	2017	2018	Différence
Revenus	59 516,34 €	60 787,16 €	1 270,82 €
Dépenses	(86 369,09 €)	(83 018,92 €)	3 350,17 €
Bilan	(26 852,75 €)	(22 231,76 €)	4 620,99 €



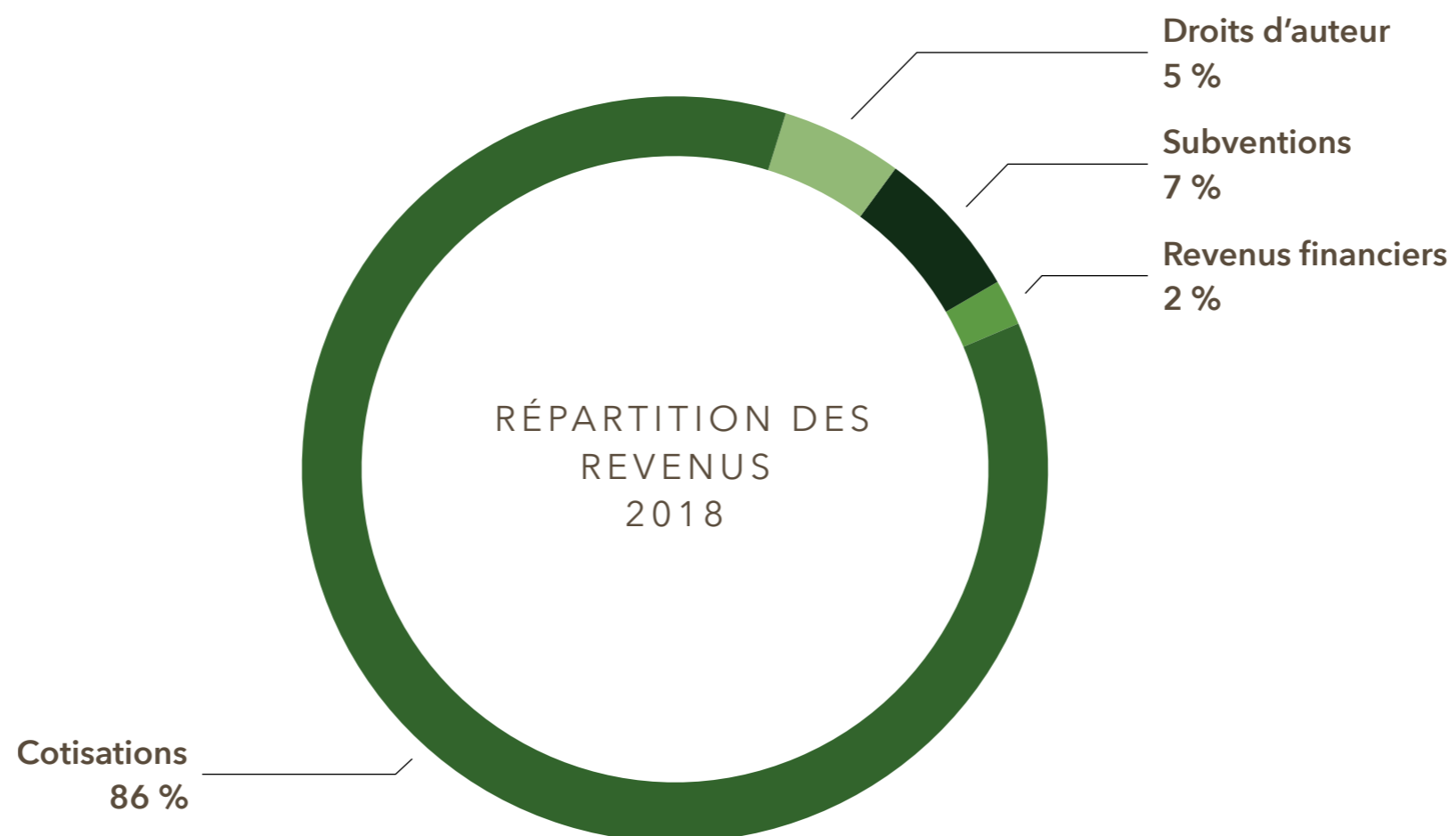
## BILAN LIVRE DE COMPTES 2017-2018

Catégorie	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Différence
Compte courant	2 959,04 €	1 164,10 €	(1 794,94 €)
Livret A	5 280,99 €	8 905,26 €	3 624,27 €
Compte titres	65 000,00 €	40 000,00 €	(25 000,00 €)
Compte Paypal	158,97 €	158,97 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>73 399,00 €</b>	<b>50 228,33 €</b>	<b>(23 170,67 €)</b>



## RÉSUMÉ DES REVENUS 2017-2018

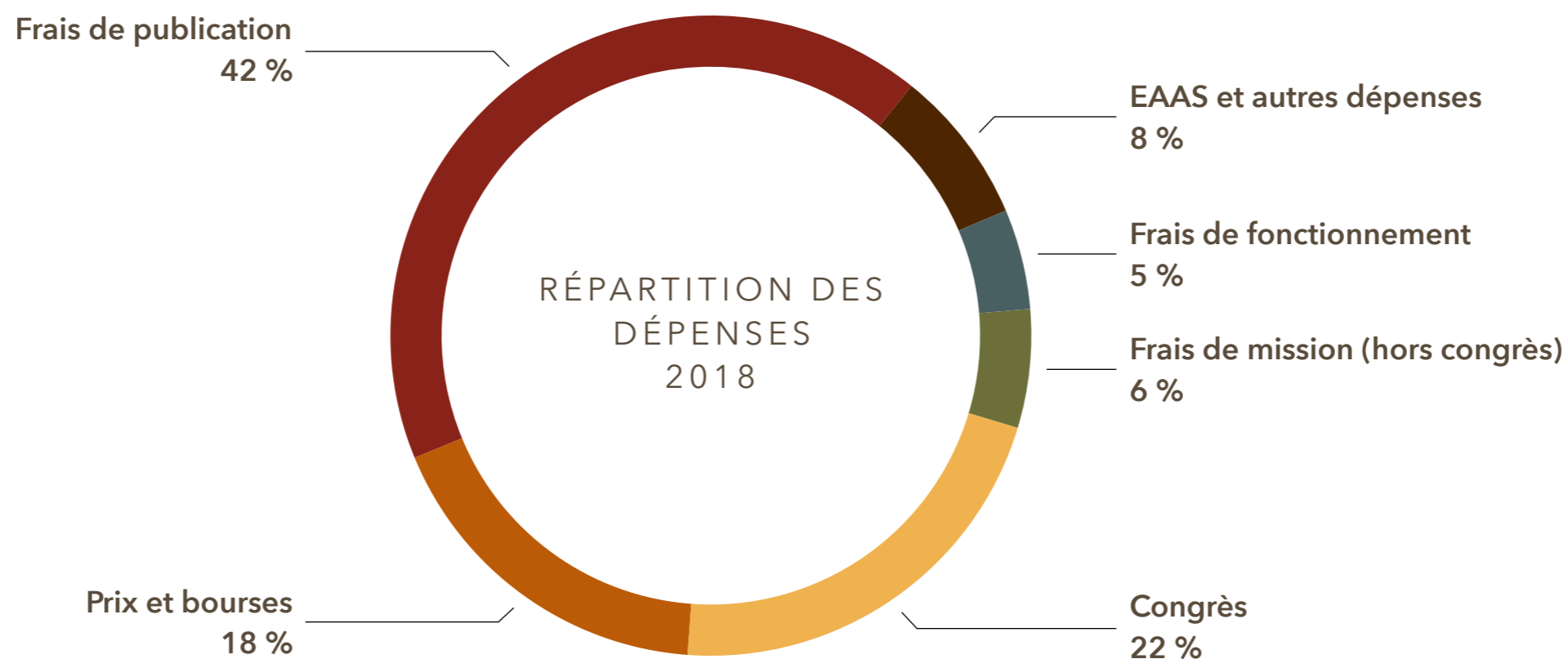
Catégorie	2017	2018	Différence
Cotisations	48 570,00 €	52 392,00 €	3 822,00 €
Droits d'auteur	4 027,75 €	3 198,67 €	(829,08 €)
Subventions	5 522,32 €	3 985,20 €	(1 537,12 €)
Revenus financiers	1 396,27 €	1 211,29 €	(184,98 €)
<b>Total</b>	<b>59 516,34 €</b>	<b>60 787,16 €</b>	<b>1 270,82 €</b>





# RÉSUMÉ DES DÉPENSES 2017-2018

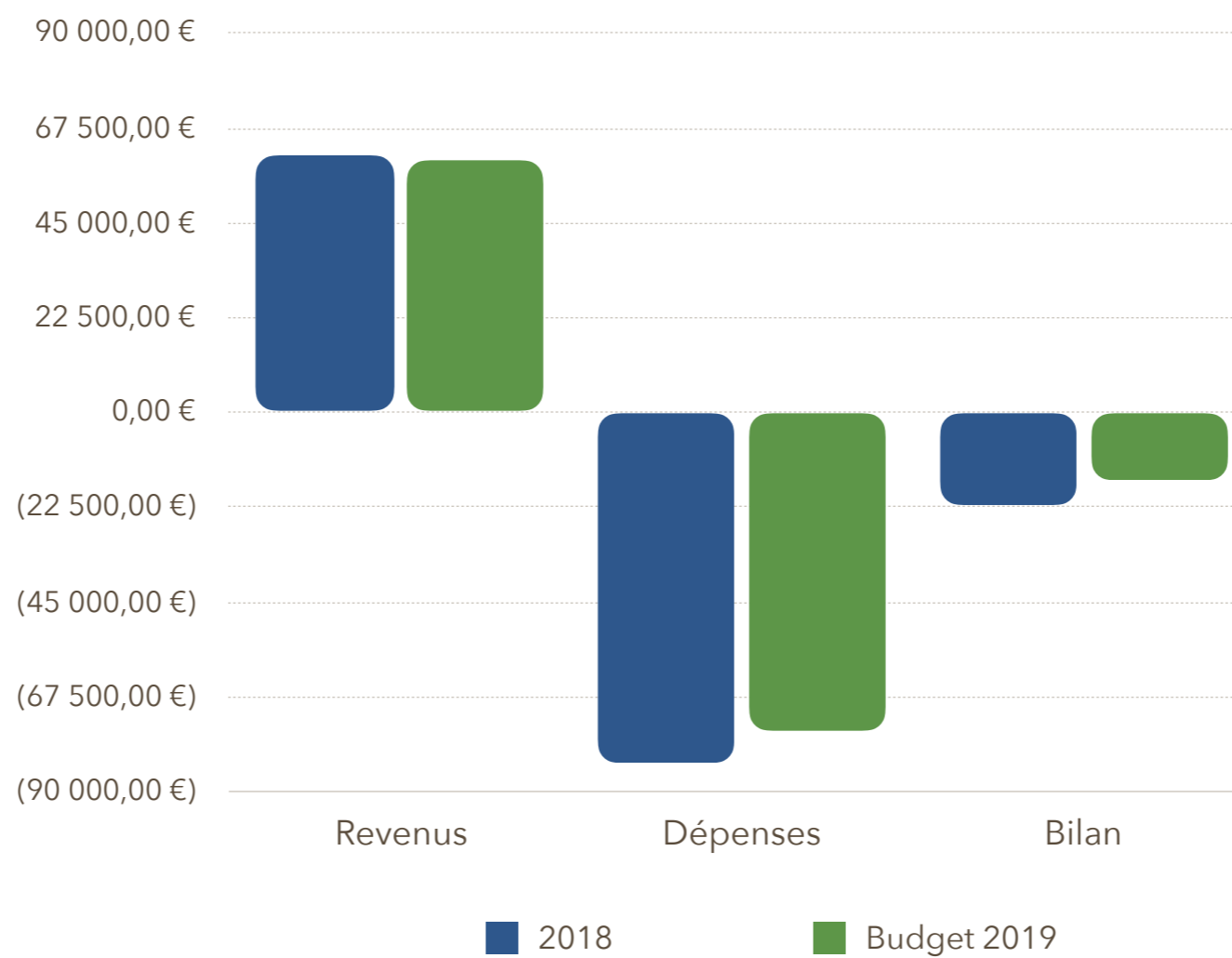
Catégorie	2017	2018	Différence
Frais de fonctionnement	(4 205,92 €)	(4 197,49 €)	8,43 €
Frais de mission (hors congrès)	(4 172,02 €)	(4 964,86 €)	(792,84 €)
Congrès	(22 802,01 €)	(17 858,37 €)	4 943,64 €
Prix et bourses	(13 764,42 €)	(14 617,64 €)	(853,22 €)
Frais de publication	(32 390,06 €)	(34 868,36 €)	(2 478,30 €)
EAAS et autres dépenses	(9 034,66 €)	(6 512,20 €)	2 522,46 €
<b>Total</b>	<b>(86 369,09 €)</b>	<b>(83 018,92 €)</b>	<b>3 350,17 €</b>



# **Budget prévisionnel 2019**

## BILAN 2018 / BUDGET 2019

Catégorie	2018	Budget 2019	Différence
Revenus	60 787,16 €	59 654,20 €	(1 132,96 €)
Dépenses	(83 018,92 €)	(73 482,83 €)	9 536,09 €
<b>Bilan</b>	<b>(22 231,76 €)</b>	<b>(13 828,63 €)</b>	<b>8 403,13 €</b>

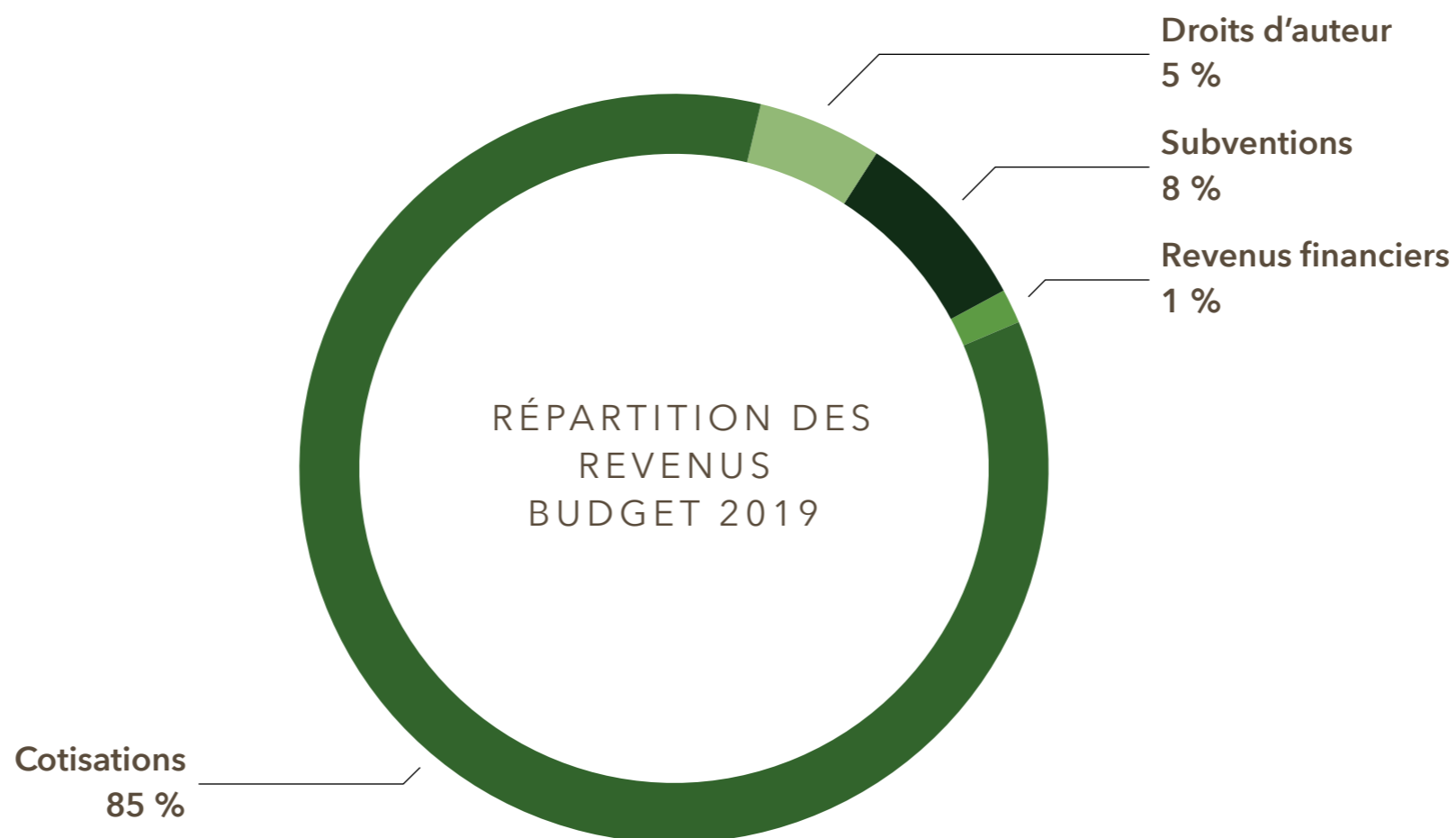


## LIVRE DE COMPTES - PROJECTION POUR FIN 2019

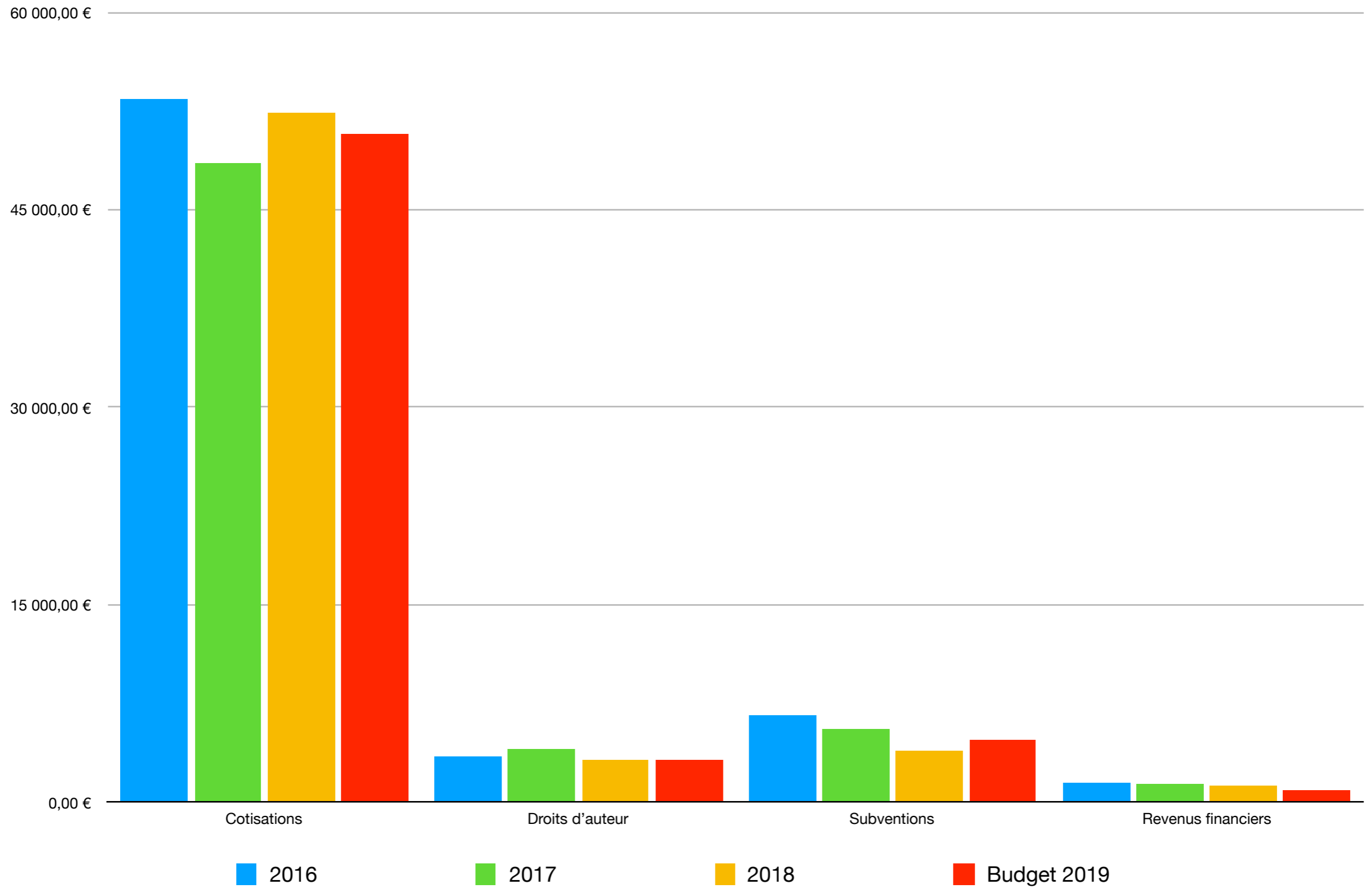
Catégorie	Au 31/12/2018	Projection budgétaire 31/12/19	Évolution 2018-2019
Compte courant	1 164,10 €	3 694,76 €	2 530,66 €
Livret A	8 905,26 €	6 771,55 €	(2 133,71 €)
Compte titres	40 000,00 €	22 500,00 €	(17 500,00 €)
Compte Paypal	158,97 €	158,97 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>50 228,33 €</b>	<b>33 125,28 €</b>	<b>(17 103,05 €)</b>

## BILAN 2018 / BUDGET 2019

Catégorie	100 %	Budget 2019	Différence
Cotisations	52 392,00 €	50 775,00 €	(1 617,00 €)
Droits d'auteur	3 198,67 €	3 198,67 €	0,00 €
Subventions	3 985,20 €	4 794,24 €	809,04 €
Revenus financiers	1 211,29 €	886,29 €	(325,00 €)
<b>Total</b>	<b>60 787,16 €</b>	<b>59 654,20 €</b>	<b>(1 132,96 €)</b>

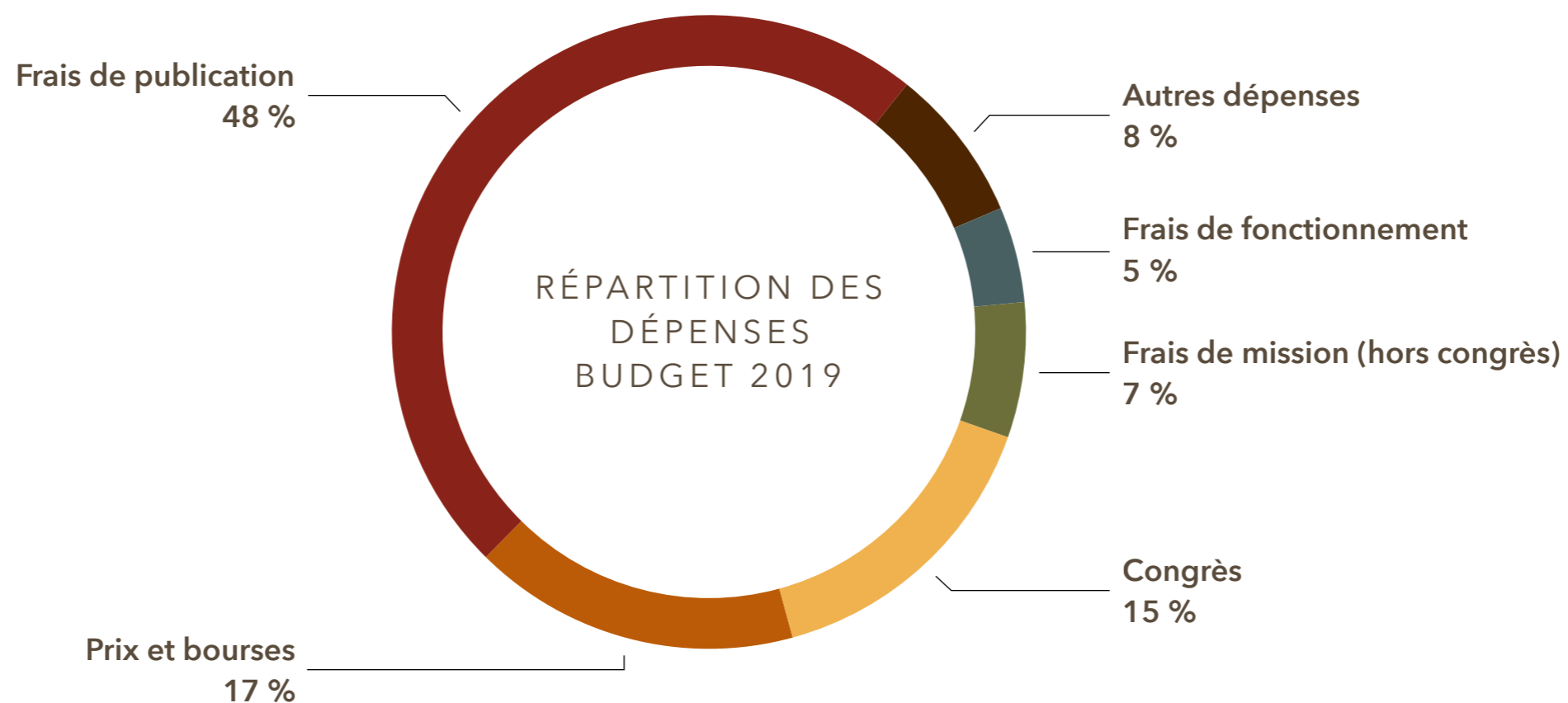


# Évolution des revenus par catégorie, 2016-2019

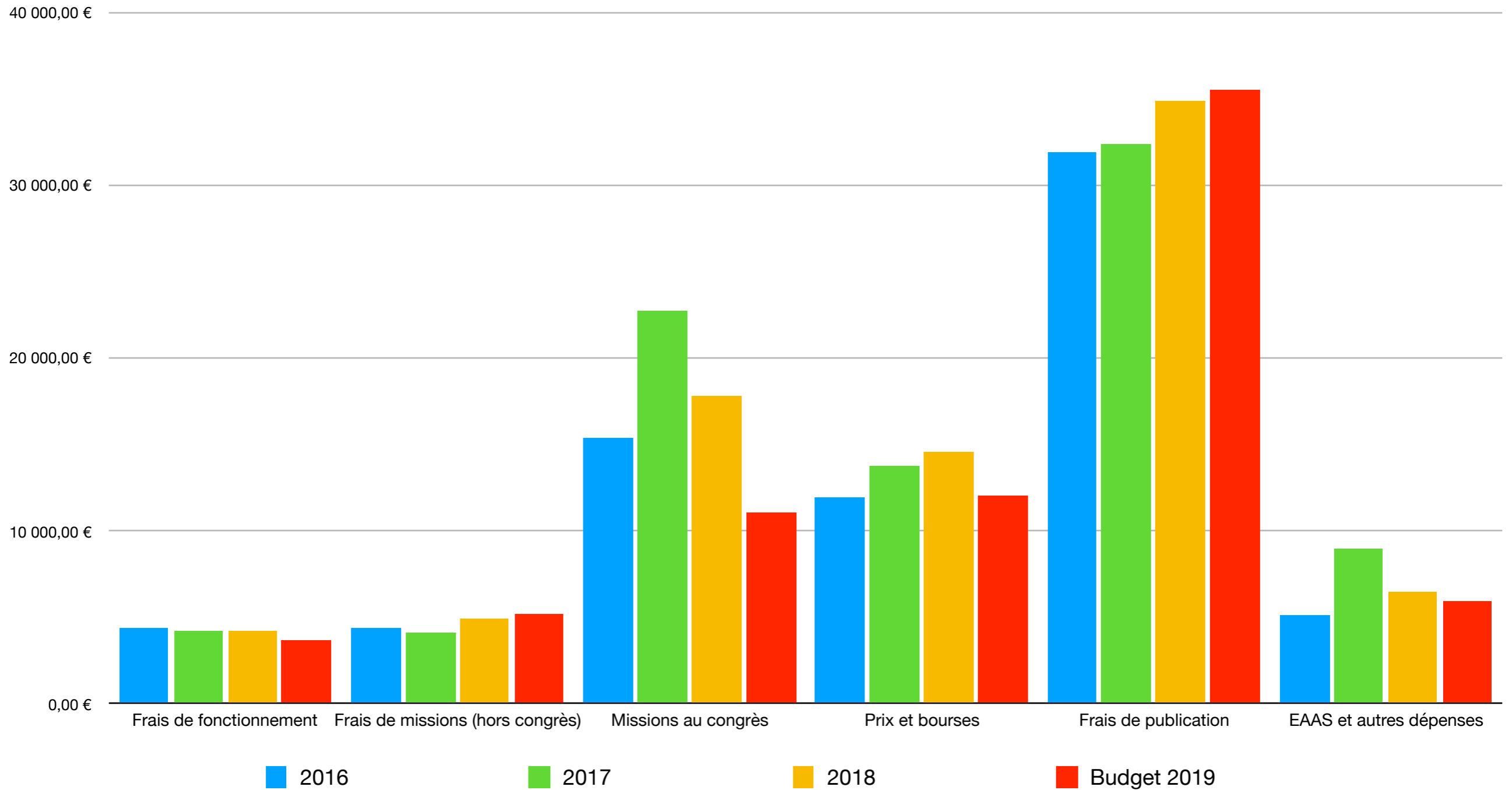


## BILAN 2018 / BUDGET 2019

Catégorie	2018	Budget 2019	Différence
Frais de fonctionnement	(4 197,49 €)	(3 684,63 €)	512,86 €
Frais de mission (hors congrès)	(4 964,86 €)	(5 210,00 €)	(245,14 €)
Missions au congrès	(17 858,37 €)	(11 100,00 €)	6 758,37 €
Prix et bourses	(14 617,64 €)	(12 038,20 €)	2 579,44 €
Frais de publication	(34 868,36 €)	(35 500,00 €)	(631,64 €)
Autres dépenses	(6 512,20 €)	(5 950,00 €)	562,20 €
<b>Total</b>	<b>(83 018,92 €)</b>	<b>(73 482,83 €)</b>	9 536,09 €



# Évolution des dépenses par catégorie, 2016-2019





# **Propositions de nouvelles politiques budgétaires**

# Tarification actuelle de la RFEA

- Tarif membre AFEA : **32,60 € TTC** pour :
  - 2 numéros de 128 p. N&B
  - 1 numéro de 128 p. N&B + cahier couleur 8 p.
  - 1 numéro spécial de 256 p. N&B
  - 1 annuaire de 84 p.
- Env. 900 abonné·e·s = facture annuelle de **29 340 € TTC**

# Nouvelle tarification de la RFEA à partir de 2020

- 2 formules au choix :
  - **Abonnement papier** (par défaut)
  - **Abonnement numérique** (à cocher sur son accès Cairn)
- Tarif membre AFEA formule papier, **29,12 € TTC** pour :
  - 4 numéros de 128 p. N&B  
(numérisation de l'annuaire, suppression du cahier couleur et du numéro double)
  - Accès à la version numérique de la RFEA sur Cairn
- Tarif membre AFEA formule numérique, **14,56 € TTC** pour un accès à la RFEA sur Cairn
- Facturation annuelle pour environ 900 abonne·e·s AFEA :
  - Le nombre d'abonnements papier facturés à l'AFEA ne peut être inférieur à 50 % des abonnements — seuil qui peut être renégocié à l'avenir
  - Facture annuelle si au moins 50 % des membres optent pour la formule numérique : **19 655 € TTC**
  - **Économie de 9 685 €** par rapport à l'ancienne tarification

# Nouveaux montants des cotisations annuelles

- Montants actuels des cotisations :
  - **62 €** pour les **titulaires**
  - **57 €** pour les **non titulaires**
- Montants à partir de 2020 :
  - **72 €** : cotisation avec abonnement RFEA **papier**
  - **55 €** : cotisation avec abonnement RFEA **numérique**

# Nouvelles règles de défraiement au congrès

- Membres du bureau, rédacteurs en chef des revues, organisateurs scientifiques, responsables doctorales :
  - Transports : pérennisation du **plafonnement du remboursement** selon la ville du congrès et la ville de provenance (plafonnement moyen : 100 € a/r)
  - Hébergement : maintien des plafonnements en vigueur dans la limite de **4 nuitées**
  - Repas du midi et banquet : non pris en charge
- Doctorant·e·s européen·ne·s invité·e·s aux doctoriales : plafonnement du défraiement à 350 €

# Nouvelles politiques de soutien à la recherche

- **Suppression des bourses mobilité** (4 x 400 €) destinées aux membres qui représentent l'AFEA dans d'autres congrès d'associations savantes états-uniennes
- Bourses SAES-AFEA :
  - Formalisation du plafonnement de la part de l'AFEA à **8000 €** par an
  - Plafonnement des bourses HDR à **1500 €**
- Bourse Jenny d'Héricourt (1800 €) : plafonnement à **1500 €**
- Bourse Library of Congress (1800 €) : plafonnement à **1500 €**
- Soutien aux SUP (2 x 2000 € par an ; x3 en 2019 et en 2020) : renégociation de la convention pour plafonner à 1000 € par ouvrage et prospection auprès d'autres presses universitaires éventuellement

## Estimation des gains structurels sur le budget annuel grâce aux nouvelles politiques

Politique budgétaire	Estimation de gain structurel
Nouvelle tarification de la RFEA	9 685,00 €
Nouveaux montants des cotisations	2 000,00 €
Changement de banque	750,00 €
Nouvelles règles de défraiement au congrès	5 000,00 €
Plafonnement des bourses	600,00 €
Plafonnement des aides à la publication	2 000,00 €

**Total :** **20 035,00 €**

Cible : 20 000,00 €

Différence : 35,00 €